

ville de pully

Municipalité

Préavis N° 15 - 2014
au Conseil communal

Annexe

Comptes 2013 de la CISTEP

STEP de Lausanne

Participation totale des communes : CHF 12'950'7259.23

Participation de Pully : CHF 58'617.85

2 COMPTE DE CONSTRUCTION

	Total des dépenses au 31.12.13	Subventions cantonales et fédérales	Amortissements au 31.12.12	Amortissements 2013		Solde à amortir au 31.12.13
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.		Fr.
Construction de la station d'épuration	31'761'655.43	9'311'233.60	22'450'421.83	0.00	terminé	0.00
Adjonction du traitement tertiaire	756'449.41	194'308.65	562'140.76	0.00	terminé	0.00
Entretien, modification et réparation des installations	4'542'058.09	1'270'395.05	3'271'663.04	0.00	terminé	0.00
Incinération des boues - Elimination des cendres des électrofiltres	173'366.98	0.00	173'366.98	0.00	terminé	0.00
Agrandissement de la station	31'213'495.50	16'194'759.75	15'018'735.75	0.00	terminé	0.00
Incinération des boues déshydratées - Installation de lavage des gaz de combustion des fours	8'847'427.28	5'136'547.40	3'447'076.38	23'888.11	(21 ^{ème} /30) (10 ^{ème} /10)	239'915.39
Installation de désodorisation, 1 ^{ère} étape	6'675'125.30	4'003'559.00	2'114'368.16	50'455.79	(21 ^{ème} /30) (10 ^{ème} /10)	506'742.35
Traitement des boues	1'543'212.20	596'336.00	766'896.53	58'700.68	(13 ^{ème} /15)	121'278.99
Assainissement de la baie de Vidy	8'610'705.97	3'075'792.45	2'586'936.35	266'947.23	(11 ^{ème} /20)	2'681'029.94
Traitement des résidus de vidange des séparateurs de graisses végétales	1'990'962.78	788'925.65	672'536.67	70'825.23	(9 ^{ème} /15)	458'675.23
Installation de désodorisation, 2 ^{ème} étape	5'132'437.82	1'608'619.84	1'571'555.54	198'633.90	(7 ^{ème} /15)	1'753'628.54
Installations complémentaires de réduction des oxydes d'azote et du monoxyde de carbone	4'751'523.66	1'417'712.80	1'497'250.46	186'861.74	(7 ^{ème} /15)	1'649'698.66
Sécurisation du site	1'019'205.96	0.00	314'063.68	58'813.60	(partiel)	646'328.68
Plan général d'évacuation des eaux	704'857.83	401'858.95	25'509.96	16'422.02	(partiel)	261'066.90
Remplacement de la chaudière de récupération de la ligne d'incinération des boues no 2	10'481'464.19	0.00	2'184'550.21	558'732.84	(3 ^{ème} /15)	7'738'181.14
Amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues - Crédit d'études	1'984'873.82	0.00	5'485.93	27'878.40		1'951'509.49
Essais pilotes pour le traitement des micropolluants - Crédit d'études	6'968'795.76	3'680'366.25	166'670.89	175'129.68		2'946'628.94
Totaux	127'157'617.98	47'680'415.39	56'829'229.12	1'693'289.22		20'954'684.25
En %	100.00	37.50	44.69	1.33		16.48

AMORTISSEMENT DES VEHICULES, MACHINES ET MATERIEL

	Montant initial	Solde au 1er janvier 2013	Amortissement 2013	Solde après amortissement 2013
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Centrifugeuse de boues (2010)	328'087.00	131'234.00	65'617.00	(4ème/5) 65'617.00
Totaux		131'234.00	65'617.00	65'617.00

3 COMPTE D'EXPLOITATION

Station d'épuration des eaux usées (STEP)	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012		Renseignements complémentaires
	Charges	Revenus	Charges*	Revenus*	Charges	Revenus	
Totaux	13'914'376.91	13'914'376.91	15'487'500.00 * 29'000.00	15'487'500.00 * 29'000.00	14'460'991.56	14'460'991.56	
301 Traitements	4'357'520.02		4'648'700.00		4'364'093.97		Economies principalement par suite de vacances de postes
303 Cotisations AVS et AC	368'564.06		402'300.00		376'299.57		Dito rubrique 301
304 Cotisations à la caisse de pensions	567'640.68		664'600.00		621'549.00		Dito rubrique 301
305 Assurance de personnes	112'904.69		125'100.00		114'976.15		Dito rubrique 301
309 Frais de formation professionnelle	9'113.35		27'500.00		7'605.60		Economies par suite de cours moins onéreux que prévus et de report en 2014 d'une formation de contremaître de maintenance
310 Imprimés et fournitures de bureau	8'434.40		5'100.00		3'869.41		
311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	327'607.28		488'800.00		499'035.58		Economies réalisées sur le remplacement d'installations existantes et les extensions/améliorations
312 Eau, énergie et chauffage	2'665'253.25		3'350'400.00		2'838'391.60		Economies réalisées sur les consommations plus faibles que prévu du gaz et de l'électricité
313 Marchandises	1'352'144.27		1'722'200.00 * 2'000.00		1'431'988.09		Economies réalisées sur une consommation plus faible que prévu de réactifs et grâce à une forte concurrence sur le marché de chlorure ferrique
314 Entretien des biens immobiliers	323'719.55		342'300.00		489'201.95		
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	510'956.29		514'000.00		483'292.97		
316 Loyers et redevances d'utilisation	20'992.81		20'200.00		32'344.84		
317 Déplacements, débours, dédommagements	9'721.20		8'500.00		9'206.15		
318 Autres prestations de tiers	921'653.92		1'054'900.00		1'007'282.80		Economies réalisées sur les finances de mise en décharge et sur les mandats extérieurs

* y compris crédits supplémentaires

Station d'épuration des eaux usées (STEP)	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012		Renseignements complémentaires
	Charges	Revenus	Charges*	Revenus*	Charges	Revenus	
319 Impôts, taxes et frais divers	50'714.89		8'400.00 * 27'000.00		14'241.42		Dépassement dû à la REDIP 2012 et au soutien à la campagne de sensibilisation menées par les gardes-pêche
330 Pertes, défalcatons, moins-values	0.00		0.00		0.00		
331 Amortissement du patrimoine administratif	1'758'906.22		1'484'700.00		1'662'795.14		Amortissements plus élevés que prévu au budget
390 Imputations internes (intérêts)	548'530.03		619'800.00		504'817.32		La facturation interne des intérêts a été supérieure aux prévisions en raison de dépenses plus importantes que prévu
424 Plus-values, produits exceptionnels		42'775.05		0.00		0.00	Surévaluation de la provision pour travaux de toiture du bâtiment no 2
427 Loyers		23'418.25		24'100.00		23'429.75	
434 Redevances et prestations facturées		1'213'338.55		1'745'600.00		1'365'261.74	Livraisons de boues d'autres STEP à incinérer et taxes d'entrée moins importantes que prévu
435 Ventes diverses		414'603.95		540'500.00		492'084.20	Diminution de la quantité d'énergie produite in situ et par conséquent vendue au réseau de chauffage à distance
436 Dédommagements de tiers		135'618.48		85'100.00		112'005.73	Augmentation des remboursements de traitements suite à des accidents de collaborateurs
438 Prest. facturées aux crédits d'invest.		0.00		0.00		0.00	
439 Autres recettes		2'091.35		100.00		588.29	
452 Participation des communes aux charges		11'991'416.03		13'002'100.00 * 29'000.00		12'467'621.85	Diminution de la participation des communes aux frais de fonctionnement de la STEP du fait d'un excédent de charges plus favorable que prévu
469 Autres subventions		0.00		0.00		0.00	
490 Imputations internes		91'115.25		90'000.00		0.00	

* Rubrique 313 : crédit supplémentaire 2ème série de fr. 2'000.- lié à la nouvelle taxe sur les déchets (sacs taxés)

* Rubrique 319 : crédit supplémentaire 2ème série de fr. 27'000.- lié à la nouvelle taxe sur les déchets (taxe de base (m3))

* y compris crédits supplémentaires

4 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

		Comptes 2013	Comptes 2012	Comptes 2011	Budget 2013
Montant net à répartir :	fr.	11'991'416.03	12'467'621.85	11'338'659.38	13'002'100
Volume total d'eau consommée :	m3	19'984'892	19'257'762	18'918'934	18'918'934
Charge nette (TVA en sus) par m3 d'eau consommée :	fr./m3	0.60002	0.64741	0.59933	0.68725

	Consommations d'eau en 2013	Comptes 2013			Budget 2013*
	[m3]	Participation à raison de fr. 0.60002 / m3	TVA	Participation à facturer	[fr.]
Chavannes-p-Renens	482'037	289'233.80	23'138.70	312'372.50	314'400
Cheseaux (y c. Bell SA)	464'411	278'657.75	22'292.60	300'950.35	282'700
Morrens (par Cheseaux)	1'939	1'163.45	93.10	1'256.55	1'500
Crissier	857'543	514'546.15	41'163.70	555'709.85	613'900
Villars-Ste-Croix (par Crissier)	55'245	33'148.35	2'651.85	35'800.20	41'900
Bussigny (par Crissier)	27'048	16'229.45	1'298.35	17'527.80	21'300
Ecublens	852'790	511'694.50	40'935.55	552'630.05	588'500
Epalinges	617'286	370'386.45	29'630.90	400'017.35	397'300
Jouxens-Mézery	108'112	64'869.80	5'189.60	70'059.40	81'200
Lausanne (+ arrondi)	12'744'253	7'646'858.08	611'748.65	8'258'606.73	8'097'300
Le Mont-s-Lausanne (y c. Cremo SA)	645'165	387'114.50	30'969.15	418'083.65	417'100
Prilly	989'091	593'478.40	47'478.25	640'956.65	661'500
Pully (collecteur Vuachère)	90'456	54'275.80	4'342.05	58'617.85	78'300
Renens	1'548'135	928'918.25	74'313.45	1'003'231.70	1'028'200
Romanel (y c. industries)	227'949	136'774.90	10'942.00	147'716.90	191'400
Saint-Sulpice	273'433	164'066.40	13'125.30	177'191.70	185'600
	<u>19'984'892</u>	<u>11'991'416.03</u>	<u>959'313.20</u>	<u>12'950'729.23</u>	<u>13'002'100</u>

* tel qu'adopté à l'assemblée générale ordinaire de la CISTEP du 19 septembre 2012 et ne tenant donc pas compte des crédits supplémentaires octroyés ultérieurement

Attestation de vérification

Au Conseil communal de la

Commune de Pully

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement) de la Commune de Pully pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité de la Municipalité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS) et aux Directives pour la révision des comptes communaux. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.


Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 12 mai 2014

BDO SA



Nicolas Métraux

Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



pm Julien Busset

Réviseur agréé